

LETTRE d'INFORMATION: 4 juillet 2014

Eolien: La corruption

La Fédération Environnement Durable dénonce depuis plusieurs années l'éolien qui gangrène notre pays.

L'éolien est devenu l'activité des affairistes qui écument quotidiennement le territoire. Des milliards d'euros en provenance de fonds opaques sont investis dans ce "business" .

La rentabilité de l'éolien est doublement scandaleuse. Dénoncée par la Commission de Régulation de l'Énergie et jugée illégale par la Cour Européenne de Justice, celle-ci continue à être cautionnée par l'État à travers des tarifs de rachat garantis qui ont été confirmés par un nouvel arrêté ministériel négocié entre la Ministre de l'Environnement Ségolène Royal et le Président du syndicat des promoteurs éoliens

Cette manne financière de plusieurs milliards d'euros par an entraîne, avec la complicité des promoteurs, des corruptions locales qui pourrissent toutes les régions de France.

Une alerte lancée par le Service Central de Prévention de la Corruption vient d'interpeller les pouvoirs publics sur les nombreuses prises illégales d'intérêts notamment de la part d'élus.

Une dépêche AFP et de nombreux articles publiés dans les médias montrent la gravité de la situation et l'absolue nécessité d'arrêter ce système éolien qui menace les fondements de la démocratie

Jean-Louis Butré
Président Fédération Environnement Durable
<http://environnementdurable.net>
contact@environnementdurable.net
+33(0)6 80 99 38 08

Eoliennes : des élus corrompus ?

**Par Le Nouvel Observateur avec AFP
4 juillet 2014**

<http://tempsreel.nouvelobs.com/planete/20140704.OBS2725/eoliennes-des-elus-corrompus.html?xtor=RSS-17>

Le Service central de prévention de la corruption met en garde contre la multiplication des "prises illégales d'intérêts" d'élus locaux impliqués dans le développement de la filière éolienne.

Le Service central de prévention de la corruption (SCPC) met en garde les pouvoirs publics contre la multiplication des "prises illégales d'intérêts" d'élus locaux impliqués dans le développement de la filière éolienne, dans un rapport cité par *"le Figaro"* du vendredi 4 juillet.

Le SCPC, qui dépend du ministère de la Justice, évoque un "phénomène d'ampleur" dans son rapport d'activité 2013. "Le développement de l'activité éolienne semble s'accompagner de nombreux cas de prise illégale d'intérêts impliquant des élus locaux", est-il écrit dans ce document cité par Le Figaro.

Selon le rapport, les élus visés sont attirés par "les revenus substantiels tirés de l'implantation d'éoliennes sur des terrains leur appartenant et par un régime fiscal favorable".

Le SCPC met aussi en avant la pression exercée par les opérateurs éoliens sur les élus à travers des "chartes morales d'étroites collaboration". Il se dit "destinataire d'un nombre croissant de procédures engagées" portant sur des "dérives graves entraînant des recours devant les juridictions administratives" et des "plaintes déposées auprès de plusieurs parquets".

Le SCPC juge "impératif d'empêcher et de sanctionner toute confusion entre l'intérêt public, que doivent servir les élus dans le cadre de leur mandat, et l'intérêt personnel qu'ils peuvent retirer d'une opération". Il réclame un audit afin d'évaluer le risque d'"atteintes à la probité beaucoup plus graves, comme celui de la corruption".

4 juillet 2014

